

Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009 Approbation par les actionnaires de PARIS RE de la fusion avec PartnerRe Holdings II Switzerland GmbH

INFOS TITRE

- Mnémo : PRI
- ISIN : CH0032057447
- Bloomberg : PRI FP
- Reuters : PRI PA
- Euronext Paris - B

CONTACTS

+41 41 727 51 57

- **Analystes & Investisseurs**
Agences de notation
investor.relations@paris-re.com
- **Media**
press.relations@paris-re.com

Zoug, Suisse, 7 décembre 2009, PARIS RE Holdings Limited (Euronext : PRI) ("PARIS RE") annonce que ses actionnaires réunis aujourd'hui en Assemblée générale extraordinaire à Zoug, Suisse, ont approuvé l'ensemble des propositions de son Conseil d'administration, à savoir :

- l'approbation du contrat de fusion en date du 3 novembre 2009 avec PartnerRe Holdings II Switzerland GmbH (PartnerRe Holdings II); et
- la décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Il est précisé qu'afin de tenir compte du dividende de US\$0,47 par action PartnerRe déclaré le 26 octobre 2009 avec une date de jouissance au 20 novembre 2009, la parité d'échange retenue dans le cadre de la fusion, initialement de 0,30 action PartnerRe pour 1 action PARIS RE, a été ajustée et fixée à 0,3018 action PartnerRe pour 1 action PARIS RE.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée générale extraordinaire, détenant 74.835.469 actions, représentant 92,59 % des droits de vote exerçables en assemblée générale, ont voté en faveur de la fusion.

La fusion ayant également été approuvée par l'actionnaire unique de PartnerRe Holdings II, et conformément au calendrier prévisionnel figurant dans la lettre aux actionnaires en date du 6 novembre 2009, la fusion a été enregistrée aujourd'hui au Registre du commerce de Zoug. PARIS RE a ainsi été dissoute par fusion ce jour par radiation du Registre du commerce.

Hans Peter Gerhardt, Directeur général de PARIS RE a déclaré :

« Aujourd'hui, nous commençons un nouveau chapitre de l'histoire de PARIS RE. L'accord de nos actionnaires pour une fusion avec PartnerRe donne naissance à l'un des tous premiers groupes mondiaux de réassurance, auquel nous sommes fiers d'appartenir. Notre priorité reste la réussite du renouvellement du portefeuille de PARIS RE en 2010, tout en travaillant également à l'élaboration de notre nouvelle organisation avec nos nouveaux collaborateurs.

Comme annoncé précédemment, les filiales de PARIS RE continueront à renouveler leurs contrats sous le nom PARIS RE jusqu'à la mi-2010. Nous sommes convaincus que, grâce à nos solides relations clients et à l'implication continue de nos équipes, cette intégration sera un succès. »

Il est prévu que le 8 décembre 2009 NYSE Euronext Paris publie l'avis d'admission aux négociations des actions PartnerRe émises dans le cadre de la fusion et de radiation des actions PARIS RE du NYSE Euronext Paris avec effet au 10 décembre 2009 (à l'ouverture du marché NYSE Euronext Paris).

Les échanges des actions PARIS RE contre des actions PartnerRe devraient débuter à partir du 10 décembre 2009.

Avertissement concernant les déclarations prospectives

Ce communiqué est susceptible de contenir au sujet de PARIS RE et PartnerRe, des « déclarations prospectives » telles que définies par les dispositions ayant trait au « safe harbor » du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les hypothèses et espérances de PARIS RE et PartnerRe en ce qui concerne les événements à venir et les performances financières, selon le cas, de PARIS RE, PartnerRe ou l'entité combinée. De telles déclarations sont sujettes à des risques commerciaux, économiques et compétitifs significatifs et des incertitudes, en vertu desquels les résultats réels pourraient être matériellement différents de ceux contenus dans les informations prospectives. Ces informations prospectives pourraient être influencées par de nombreux événements prévisibles et imprévisibles et des évolutions en termes d'exposition à des catastrophes, ou d'autres pertes matérielles et humaines, d'adéquation en réserves, de risques associés à l'exécution de stratégies d'affaires et l'intégration de nouvelles acquisitions, de niveaux et de tarification des affaires nouvelles et des renouvellements de contrats, de risques de crédit, d'intérêt, de devise et d'autres risques liés au portefeuille d'investissement de PARIS RE, PartnerRe ou l'entité combinée, à des changements dans les pratiques comptables, au risque qu'une condition à la réalisation de l'opération envisagée ne soit pas remplie, ou qu'une autorisation réglementaire potentiellement nécessaire pour mener à bien l'opération proposée ne soit pas obtenue ou soit obtenue sous des conditions qui ne sont pas prévues, à l'échec ou au retard dans la mise en œuvre de l'opération envisagée pour d'autres raisons, et d'autres éléments identifiés dans l'information enregistrée par PartnerRe auprès de la United States Securities and Exchange Commission (la "SEC", Autorité américaine de régulation des marchés financiers) et dans le Document de Référence de PARIS RE enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF") le 29 avril 2009 sous le n° R.09-036, également disponible en anglais sur le site internet de PARIS RE (<http://www.paris-re.com>). Au vu des incertitudes significatives relatives à l'information prospective contenue dans ce communiqué, il est recommandé aux lecteurs de ne pas accorder de confiance excessive aux déclarations prospectives, lesquelles ne sont valables qu'à la date à laquelle elles ont été émises. PARIS RE et PartnerRe n'ont aucune obligation d'actualiser ou de réviser lesdites informations prospectives.

PARIS RE Holdings Limited ne communique pas de "prévisions de bénéfice" au sens de l'article 2 du Règlement (EC) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué ne doivent pas être comprises comme de telles prévisions de bénéfice.

Informations supplémentaires et où les obtenir

PartnerRe a enregistré un « proxy statement » auprès de la SEC pour l'opération envisagée. PARIS RE et PartnerRe conseillent vivement aux investisseurs et actionnaires de lire ce document ainsi que tout autre document pertinent enregistré auprès de la SEC puisqu'ils contiennent des informations importantes. Les investisseurs et actionnaires peuvent obtenir ces documents gratuitement sur le site internet de la SEC à www.sec.gov. De plus, les documents enregistrés par PartnerRe auprès de la SEC peuvent être obtenus gratuitement en contactant Robin Sidders, Director of Investor Relations, PartnerRe Ltd., 90 Pitts Bay Road, Pembroke, Bermuda HM 08, (441) 292-0888 ou sur la partie du site internet de PartnerRe dédiée aux relations avec les investisseurs sur www.partnerre.com.

Informations importantes pour les investisseurs et actionnaires

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres. Il n'y aura pas de cession de titres dans tout pays dans lequel une telle offre, sollicitation ou cession serait illicite si elle était effectuée avant l'enregistrement ou l'habilitation en vertu de la réglementation relative aux titres. La distribution de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restriction en vertu de la loi ou de la réglementation. Par conséquent, les personnes qui viennent à prendre possession de ce document sont tenues de s'informer et de respecter ces restrictions.